

<u>Axe :</u> Adapter l'offre d'accompagnement de l'IRPA	<u>Intitulé de l'action :</u> Favoriser l'autonomie des jeunes	<u>Fiche action n° :</u> 1.3
<u>Pilote(s) :</u> Caroline DUMEZ Didier LEFEBVRE	<u>Échéancier :</u> - Démarrage dès Septembre 2015	

❖ **Le contexte**

Un manque d'autonomie chez les jeunes de l'IRPA est parfois constaté par les équipes. Or l'une des missions principales de l'établissement consiste à assurer à chaque jeune la meilleure insertion socioprofessionnelle possible. C'est d'ailleurs pour cela que l'intégration scolaire est une des priorités de l'accompagnement à l'IRPA.

Il est du rôle de l'Institut d'accompagner les enfants accueillis dans toutes les difficultés liées au handicap. Cependant, cet accompagnement n'a pas vocation à se substituer à la famille.

❖ **Les objectifs**

- Délimiter clairement les missions de l'IRPA, et assurer un accompagnement respectant ces missions sans les outrepasser dès le début de prise en charge
- Favoriser l'autonomie des jeunes afin de les préparer au mieux à la fin de la prise en charge à l'IRPA et de garantir la meilleure insertion socioprofessionnelle possible
- Repenser les pratiques professionnelles en fonction de cet objectif d'autonomie

❖ **Les propositions d'actions**

- Organiser des points de rassemblement pour les transports extérieurs à partir du collège
- Orienter les axes de travail des projets personnalisés vers l'autonomie des adolescents, et en fonction de leurs besoins
- Que chaque professionnel sensibilise les familles au besoin d'autonomie du jeune

- Développer des partenariats notamment avec Transpole, et la SNCF afin de favoriser l'accès aux transports en commun
- Rappeler systématiquement lors de la préadmission, de l'admission et de la signature du DIPC ou du contrat de séjour les devoirs qui incombent aux responsables légaux
- Limiter les déplacements au domicile, aux familles dans l'impossibilité de se déplacer jusqu'à l'Institut